

Consignes de sécurité et règlement intérieur 2023



Le port du bracelet d'identification est obligatoire durant tout votre séjour sur l'ensemble du terrain de camping et les infrastructures du camping.

Sans bracelet, l'accès à nos différents services sera refusé. La perte du bracelet adulte sera facturée 10 €.

Les enfants doivent être identifiables et toujours sous surveillance.

La Plage : n'est pas surveillée c'est une propriété du domaine public. Gardez la propre ! Les feux sont interdits. Baignade et mise à l'eau avec embarcation sont interdites en cas de forte houle. Le non-respect des consignes de sécurité sont à vos risques et périls.

La Piscine : surveillée - **Le port du slip de bain est obligatoire** ainsi que le port du **bracelet. Les shorts et burkinis sont interdits.** Respectez le règlement intérieur affiché à l'entrée. Ne pas laisser les enfants seuls, ils sont sous la responsabilité des parents.

L'Espace balnéo : surveillé – **Accès exclusivement réservé aux adultes (+18 ans)**

Le port du slip de bain est obligatoire, ainsi que le port du **bracelet. Les shorts et burkinis sont interdits.** Et sous réserve : cris, chahut, saut... **Les surveillants de baignade ont autorité sur l'application des règles et se réservent le droit** de faire des contrôles d'identité.

Piscine et espace balnéo : en cas de risque d'orage, nous procédons à l'évacuation des bassins.

Le Plan d'eau : **Baignade interdite** - Ne pas laisser vos enfants sans surveillance. Ne pas perturber la faune et la flore.

Sécurité incendie : Soyez vigilant aux alertes lors de vos déplacements ! **Les feux ouverts sont rigoureusement interdits dans le camping et partout en Corse en pleine nature (plage, forêt, rivière ...).**

Des barbecues à charbon de bois sont à disposition sur des aires aménagées près de sanitaires. La direction se réserve le droit de fermer les barbecues à tout moment pour des raisons de sécurité et/ou arrêté préfectoral.

Interdiction de jeter vos mégots et autres débris à risque.

Fumer dans les locations est interdit. L'usage de la shicha est interdit au sein du camping.

En cas d'inondation, submersion marine ou de feu : Les consignes vous seront données en fonction de l'évolution de la situation.

Ne paniquez pas ! L'alerte est donnée par la direction et le personnel identifiable par le port d'un gilet de sécurité jaune.

Suivez les instructions et suivez les affichages et fléchages présents sur le terrain.

De nombreuses mesures de prévention contre les incendies, inondations, submersions marine, et tempêtes ont été prises par la direction.

Circulation & accès au terrain de camping : les véhicules doivent rouler à une vitesse maximum de **10km/h.**

Il est déconseillé de se déplacer en voiture sur le terrain de camping.

Les barrières d'accès sont réglementées par un **code digital personnel. (Entrée : 7h30-23h30 - Sortie : 24h/24h).**

Il est interdit de charger son véhicule électrique en se branchant dans les locations. Veuillez utiliser les bornes de recharge prévues à cet effet.

Bruit & silence : Après minuit, regagnez votre emplacement dans le calme. Les usagers du terrain de camping sont priés d'éviter tout bruit ou discussion qui pourraient gêner leurs voisins.

Les regroupements sont strictement interdits dans les sanitaires.

Aucune installation légère (tente) ne sera tolérée sans la zone locative.

Formalités de police : Tout client devant séjourner au moins une nuit sur le terrain de camping doit, au préalable, présenter ses papiers d'identité et remplir les formalités exigées par la police et par le camping.

Visiteurs : **Ils doivent déclarer leur identité à la réception à leur arrivée** et sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Dans le cas où ils seraient hébergés, ceux-ci sont tenus de régler les différents suppléments et taxes.

Pour les visiteurs à la journée, l'accès à la piscine et à l'espace balnéo n'est pas autorisé.

Les animaux de compagnie : **Interdits dans les locations ; un seul animal accepté sur les emplacements camping.**

Ils doivent être tenus en laisse et ne doivent pas être lâchés sur la plage. Le propriétaire est responsable de son animal : éviter et maîtriser les nuisances occasionnées par ce dernier. Il est tenu de ramasser les déjections.

Sécurité des biens et des personnes : **Le camping décline tout type de responsabilité en cas de vol.**

- Veuillez à ne pas laisser vos objets de valeur hors de votre location
- Les locations sont équipées de coffres.
- Papiers et valeurs peuvent être déposés à la réception. (Pour les personnes en camping).
- Deux veilleurs de jour et trois veilleurs de nuit assurent un contrôle sur le camping.

Information relative au séjour : **La location de draps et de serviettes devra être effectuée au moment de la réservation et de la signature du contrat. Aucune réservation de draps et de serviettes ne pourra être acceptée en dehors du contrat.**

Respect des personnes : **Tout manque de respect envers le personnel de l'établissement peut entraîner un départ immédiat du camping.**

Infraction au règlement intérieur : Dans le cas où un résident ne respecterait pas le présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant se réserve le droit de l'expulser sans préavis ni remboursement.

Ne jetez ni papiers ni canettes ni bouteilles, mégots ou autre débris dans le camping, sur la plage et ses environs.

Respectez nos plantations, ne cueillez rien !

Laissez les sanitaires dans l'état de propreté où vous souhaitez les trouver, respectez les agents d'entretien.